Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 34 (1926)
Heft: 6

Artikel: Comptes communaux d'autrefois
Autor: Gilliard, Charles
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-27110

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

34me année | No 6 | Juin 1926

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

COMPTES COMMUNAUX D'AUTREFOIS

(Suite et fin.)

Passons aux travaux publics, lourde charge en tous temps pour les communes.

Pendant la période qui nous occupe, on reconstruisit, presque entièrement les deux maisons de ville, l'une grande, l'autre petite, contiguës semble-t-il [1]. Le travail de maçonnerie fut donné à tâche à Pierre de Rolle pour 26 - 0 - 0,

à cette occasion on but un verre 0 - 14 - 0,

et, quand il se mit au travail, on lui offrit à déjeuner ainsi qu'un verre de vin 0 - 1 - 6.

Les matériaux étaient fournis par la commune :

201 quartiers de pierre qu'il avait fallu 35 journées de charretiers pour transporter à pied d'œuvre, d'autres pierres que des manœuvres avaient sorties du lit de la Broie, de la chaux, du sable, etc. 23 - 6 - 6.

[1] Il est difficile de les situer ; le mur reconstruit était en bordure de la Mérine.

Sur ces murs, les charpentiers travaillent ; ce sont eux qui accomplissent les travaux les plus importants, car, sauf les substructions, les bâtiments sont en bois. Ils prennent à tâche pour 6 - 0 - 0
la façon de deux poutraisons en chêne (54 poutres) que la ville fait amener de la forêt ; pour la toiture il faut 26 chevrons et 12 pannes, 16,000 bardeaux et 16,000 clous pour les fixer. Entre les planchers on met de la mousse et du foin, et le plancher de l'étage est fait de terre battue. Outre leur tâche, les charpentiers, au nombre de 30, font 183 journées; à plus d'une reprise on leur offre du vin. Avec les charrois, journées de manœuvres, etc., cela fait 68 - 15 - 8.

Vient ensuite le forgeron qui emploie 72 livres de fer dans les gonds, éparres des portes et fenêtres, boucle et verrou de la porte d'entrée ; avec son travail et le verre de vin qu'on lui offre, cela fait 2 - 18 -0.

Dans la chambre *(stupha),* on place un poêle de molasse dont on amène les matériaux de la Baumaz ; c'est un de ces fourneaux sur lesquels on peut s'asseoir, puisque le compte l'appelle *fornellum et sedes ;* son installation coûte 2 - 6 - 0.

Ajoutons encore de petites réparations à l'hôpital, qui appartient à la ville 2 - 0 - 0,

et les frais que l'on y fit pour y combler un puits 0 - 8 - 0.

Au total : 132 - 9 - 8.

C'est à la communauté qu'incombe l'entretien des églises qu'elle met son point d'honneur à embellir.

Il y avait deux églises à Moudon ; l'une dédiée à Notre Dame, sur la place du Château, et qui a complètement disparu ; l'autre, sous le vocable de Saint-Etienne, est le bel édifice gothique que tout le monde connaît.

A Notre Dame on refit les marches 1 - 5 - 0, la toiture, où l'on employa 18,000 bardeaux et 22,000 clous, le toit du clocher, sur lequel on mit une croix de fer de 19 liv. à 6 d. la livr., soit 5 fr. le kilogramme ! Il fallut démonter la cloche et la réparer. Perrod Appareillie alla sur le toit plusieurs fois avec son domestique et 14 hommes ; on plaça un coussinet de 4 liv. de cuivre à 1 s. 6 d. (7 fr. 50 le kg.), deux carreaux d'acier et 36 liv. de fer. On dépensa en tout 22 - 9 - 2.

A Saint-Etienne, l'entretien du toit en bardeaux coûte 8 - 13 - 0

et de menues réparations 1 - 4 - 6.

La grosse dépense est la pose de vitres ; aux trois fenêtres rondes de la façade antérieure on plaça des verrières. Au maître qui les fit, on donna pour sa peine et la fourniture du verre 17 - 10 - 0;

il fallut pour tenir les morceaux de verre 36 liv. de fer 1 - 18 - 0.

Enfin, le conseil de la ville fit relier un petit bréviaire et un psautier ; plusieurs pages durent être recopiées, ce qui coûta 1 - 8 - 0.

Dépense totale : 54 - 7 - 8.

Déjà alors, Moudon possédait une horloge. Ce devait être une nouveauté, car, à Vevey, en 1397, on discutait de l'introduction d'une horloge qui ne fut installée qu'en 1402, par un fabricant de Romont [1]. C'est de cette ville aussi que venait celle de Moudon ; nous voyons que, trois ou quatre fois, on l'a fait visiter par Jean Cuanier de Romont, le fabricant peut-être, et par un prêtre, d. Et. Guillaume, qui semble avoir été son surveillant attitré.

[1] de Montet, *op. cit.*, p. 113. Cette horloge était-elle à Saint-Etienne, à Notre Dame ou à Saint-Eloi sur le pont ? On ne peut le savoir.

Ces inspections coûtent 0 - 5 - 7,
l'huile pour la graisser 0 - 2 - 9.

La plus grosse dépense de cette période fut appliquée à la construction d'un clocheton, ou d'un cadran, — le texte n'est pas clair — fait de plaques de fer blanc 6 - 5 - 0.

Total : 6 - 13 - 4.

Dans le chapitre de la *voirie,* l'entretien des ponts doit figurer en premier lieu. On refonde un des piliers du pont Saint-Eloi, qui est en pierre et l'on fait une petite réparation au pont de l'hôpital, qui franchit la Mérine tout près de sa jonction avec la Broie 2 - 0 - 0.

An pont de Layaz, qui reliait le quartier du Bourg à celui du Château, on emploie 26 liv. de fer et 3 de plomb, ce qui nous fait supposer que ce pont était fixé au rocher par des tenons de métal ; à son extrémité il y avait une porte que l'on referre 4 - 17 - 6.

Les ponts du Mauborget et du Bourg sont en bois ; on y replace des chevalets 2 - 18 - 6.

Enfin, on refait complètement, en poutres de chêne, le pont qui, en dehors de la porte du Bourg, franchissait la Mérine 7 - 17 - 0.

Hors de ville, l'entretien de quelques ponts sur des ruisseaux d'alentour entraîne une dépense de 1 - 11 - 8.

Somme totale : 19 - 4 - 8.

L'entretien des chemins coûte 27 - 9 - 6.

L'établissement d'un pavé de 7 toises carrées (d'environ 9 m²), devant le *torniour* (pilori) et la fontaine de l'hôpital, entraîne une dépense de 2 - 4 - 0,
la construction d'une coulisse 2 - 3 - 0
et celle de latrines, y compris le vin bu lorsque le travail a été donné en tâche, 10 - 3 - 0.

La ville possède six fontaines : au Bourg, sur la Place (du Château), près de la Tour, — ce sont les fontaines supérieures —, au pont de l'hôpital, à la Bâtie (rue de Grenade) et au Saint-Bernard ; l'eau vient des collines voisines, de Belflory en particulier [1] ; elle est amenée dans des tuyaux en bois, réunis par des anneaux de fer. Ils sont d'un entretien coûteux.

Pendant la période dont nous nous occupons, on dut refaire complètement plusieurs canalisations ; on remplaça plus de 200 m. entre la Place et la Tour et à peu près autant entre le Saint-Bernard et la Bâtie 4 - 6 - 0;

on achète 8 douzaines et demie de tuyaux neufs à 7 s. la douzaine 3 - 3 - 0;

on envoie 4 manœuvres en fabriquer d'autres dans les bois du Jorat 0 - 8 - 0;

leur charroi sur douze chars coûta 0 - 11 - 0.

Les réparations des canalisations, avec des plaques de fer, l'entretien des chèvres, des fontaines et le remplacement de quelques-unes d'entre elles, — elles étaient en bois de chêne et munies d'un goulot en métal —, coûtèrent, y compris le vin offert aux ouvriers, 10 - 15 - 4.

Il fallut remplacer les bassins de quatre de ces fontaines.

Un chêne que l'on acheta fournit deux bassins 1 - 2 - 0.

Le compte ne nous dit pas où on se procura les deux autres.

Pour les amener, on eut besoin de 28 hommes avec des chars 0 - 19 - 0;

on brisa une roue de l'un d'entre eux ; on dut la remplacer 0 - 10 - 6.

[1] Il y a une autre source au Montellier, où un chemin s'appelle *vicus de bornellis ; A. C. V.*, Fn 9, fo 81.

Les charpentiers travaillèrent pendant 46 journées pour creuser ces bassins et pour les poser 5 - 15 - 0.

On donna comme pourboire au forestier de Surpierre, où l'on avait coupé les chênes 0 - 3 - 0;

dépenses diverses 0 - 6 - 0.

Total : 27 - 18 - 10.

Pour finir, le syndic porte en compte 1 - 2 - 0 qu'il n'a pas pu percevoir sur le giète de trois personnages récalcitrants ou sans ressources.

Il indique comme somme totale des dépenses 2108 - 8 - 8, mais le relevé qui précède ne donne que 2106 - 5 - 10, il manque 2 - 2 - 10, omis sans doute par le secrétaire qui a copié le compte ; comme il n'y a pas d'additions au bas des pages, il est impossible de voir où est l'erreur [1].

La récapitulation des différents chapitres donne le résultat suivant :

Intérêts des dettes	620 - 15 - 0
Amortissement	40 - 0 - 0
Traitements	144 - 1 - 6
Ecoles	91 - 9 - 6
Achat de terrains et censes foncières	29 - 4 - 6
Impôts	220 - 9 - 4
Missions et délégations	33 - 18 - 10
Etats de Vaud	18 - 1 - 3
Affaire de la monnaie	9 - 4 - 8
Procès	60 - 4 - 11
Cérémonies	7 - 15 - 4
Fêtes	16 - 0 - 9
Pourboires	59 - 9 - 0
Exercices militaires	10 - 17 - 3

[1] Elle pourrait aussi provenir d'une confusion entre les sous et les deniers, très facile avec les abréviations employées.

Préparatifs militaires		4 - 6 - 5
Fortifications		323 - 3 - 5
Artillerie		133 - 8 - 6
Travaux publics :	Bâtiments	132 - 9 - 8
»	Eglises	54 - 7 - 8
»	Horloge	6 - 13 - 4
»	Ponts	19 - 4 - 8
»	Chemins	27 - 9 - 6
»	Pavé, coulisse, etc.	14 - 10 - 0
»	Fontaines	27 - 18 - 10
Non rentré		1 - 2 - 0

* * *

Ces comptes furent soumis à une commission de vérification, qui fit quelques observations, réclamant surtout des pièces justificatives qui manquaient ; puis, un dimanche de septembre [1], l'assemblée générale des bourgeois fut convoquée, par voix du héraut et au son de la grosse cloche, dans l'église Notre Dame ; là, devant 87 bourgeois plus le notaire Uldriod Ysabel, le syndic entrant en charge, le syndic sortant de charge, Ant. de l'Etang, remis ses comptes. Ils soldaient en sa faveur par 131 [2] liv. 9 s. et 10 d. ; mais, suivant les propositions des vérificateurs, on rogna quelques articles: on ne voulut payer que 30 s. et non 40 par toise pour la reconstruction du mur de ville, ce qui pour 55½ toises faisait 27 liv. 15 s. ; dans les dépenses faites pour les procès [3], on supprima 8 liv. et un sol ; sur le prix des tavillons, 2 liv. 7 s. ; enfin, on retrancha 13 s. pour la boucherie dont le

[1] Le compte dit : *le dimanche veille de la Saint-Michel 1413.* Or, en 1413, le dimanche avant la Saint-Michel (29 sept.) est le 24 sept. ; il s'agit probablement de l'année 1415.

[2] Le copiste a écrit 171, par une erreur évidente.

[3] Voir plus haut, p. 133.

syndic était probablement le locataire, en tout, 38 liv. 16 s. .[1] La commune redevait 92 liv. 13 s. 10 d. Comme elle n'avait pas de ressources pour les payer, elle souscrivit en faveur du syndic sortant une obligation à trois ans de terme au 7 ½ %. Cette dette ne fut acquittée qu'en 1423, date où un giète fournit à la ville l'argent nécessaire.

* * *

Nous possédons aussi le compte du syndic Uldriod Ysabel pour l'année 1416/7. Nous allons le parcourir rapidement pour voir en quoi il diffère du précédent.

Aux *Recettes,* qui s'élèvent à 319 liv. 11 s. 8 d., figurent le longuel et la corde, pour une somme très voisine de celle de 1407 ; il en est de même des finances de bourgeoisie. Il n'y a pas de giète, mais bien un nouvel impôt: la *mesure du blé (mensura bladi);* sans doute, tous ceux qui vendaient des graines devaient les mesurer avec des étalons appartenant à la ville ; ils payaient une redevance pour cela ; nous en ignorons le taux. Cet impôt, dont le principe rappelle celui de notre papier timbré, était donné à ferme pour trois ans, pour le prix de 127 liv. soit 42 liv. 6 s. 8 d. par an (4250 fr.).

Aux *Dépenses,* nous retrouvons les intérêts des dettes consolidées et des *responsiones* [2], plus les intérêts dus à Ant. de l'Etang pour le compte arrêté en 1413 et ceux dus à Uldriod Ysabel lui-même pour un motif analogue; sa créance est de 77 liv. 14 s. 9 d., au 6 ¼ %.

[1] La commission radia aussi l'article où le syndic demandait qu'on lui allouât 5 écus (11 livres ou 1100 fr.) pour un vêtement, attendu la peine qu'il avait prise pour surveiller le travail des fortifications, pour ses veilles lors des menaces de guerre, pour ses écritures, etc. Cet article n'est pas compté dans le total.

[2] Voir plus haut, p. 103.

Mais d'autre part, sur le compte du giète, on a amorti la créance due à Ant. Bruyvaux ; celle de Jean Serragin et celle d'Ottonin de Saliceto[1]. Ces trois créances formaient à peu près la moitié des dettes de la commune, qui sont ainsi à demi remboursées. On comptait les amortir en totalité, mais le giète n'y a pas suffi: il a fallu payer une commission, la *régale,* au trésor savoyard[2], et, d'autre part, tout n'est pas encore rentré ; mais même une fois que tout sera payé, il restera quelques dettes.

Dans le chapitre des traitements, le forestier manque ; nous retrouvons, avec les mêmes chiffres, le syndic, les sonneurs et les fonteniers. Les mimes sont toujours là ; mais c'est la dernière fois ; une note en marge porte : à ne plus compter dorénavant. On trouve par contre deux guets, à partir du 2 février 1417, à 11 liv. l'an.

Le salaire du maître d'école n'est pas porté en compte, pas plus que la location de son appartement ; on note simplement le vin bu lorsqu'on a engagé Mre Pierre Chapuis et le vêtement (3 liv.) qu'on lui a remis le jour de son arrivée. La place avait donc été vacante presque toute l'année, pour la plus grande joie des écoliers et le plus grand bénéfice du trésor municipal.

Les Etats de Vaud se réunirent à propos du subside demandé par le duc à l'occasion de la guerre qui menaçait en Valais (affaire de Guichard de Rarogne) ; Jaques de Glane alla deux fois à la cour pour traiter avec le prince, qui eut de la peine à accepter la réponse des communautés, un refus très probablement.

[1] Elle était déjà réduite à 150 écus le 5 mai 1413 ; *A. C. M.*

[2] La permission de lever un giète fut accordée par le prince le 6 mai 1413 pour dix ans, par acte daté de Morges ; *A. C. M.*, 11 avril 1420.

Notons, dans le chapitre de l'administration, que la commission de vérification des comptes de l'année précédente siégea les mercredi, jeudi, vendredi et samedi avant les Brandons pour procéder à leur épuration. A cette occasion, les conseillers se régalèrent chez Luyset, le héraut du bailli, qui tenait auberge, et dépensèrent 10 liv. (1000 fr.), ce qui est un joli denier, sans parler des ortolans *(pro XV alitibus)* qu'ils mangèrent et arrosèrent dans une autre taverne pour 13 s. et 2 d.

Nous voyons aussi que plusieurs messages durent être adressés aux bourgeois habitant hors de la ville pour les sommer de fournir les balistes à eux imposées, ou leur valeur en argent [1].

A l'occasion de la mise du longuel, le Conseil offrit un dîner au bailli et à d'autres personnages consulaires. Cette cérémonie se renouvela plus d'une fois à la sortie des séances du Conseil, en particulier le jour où l'on rédigea, à l'adresse des visiteurs des églises, une plainte contre le curé. Nous ne savons ce que le Conseil lui reprochait; la page qui devait contenir le procès-verbal de la visite de l'église de Moudon est restée blanche [2].

La ville continue à encourager le tir ; à l'occasion d'une fête, — sans doute le premier tir cantonal connu —, le conseil offrit un don d'honneur de 10 s. (50 fr.) et offrit une collation aux tireurs des bonnes villes [3].

Quand le duc, en vue d'une expédition en Valais, demanda des soldats, dont il n'eut pas besoin finalement, on alla acheter du drap à Fribourg pour les équiper, ce qui provoqua beaucoup d'allées et de venues, de marchandages et d'occa-

[1] Voir plus haut p. 100.

[2] *M. D. R.*, 2me sér., XI, p. 139.

[3] A leur tour les tireurs de Moudon prenaient part aux fêtes des autres villes, ainsi à Fribourg en 1421 ; Büchi, *op. cit.*, p. 167 ; à Estavayer en 1430 ; Grangier, *op. cit.*, p. 175.

sions de boire des verres ; on retint pendant quelques jours à Moudon un « fourbisseur » ; on fit venir un maître qui fabriqua 27 ½ liv. de salpêtre, qu'on lui paya 18 d. ; on lui adjoignit un homme qui, pendant sept jours, chercha le sel dans les citernes de la ville ; pour affiner le sel, on brûla pour 3 s. de bois. La provision, inemployée, resta entre les mains du syndic ; la commission de vérification le somma de la restituer.

Le travail des fortifications fut continué ; on dut tout d'abord boucher la brèche que l'on avait faite en juillet 1415, pour l'arrivée de l'Empereur Sigismond ; les paysans des villages d'alentour vinrent en corvée nettoyer les fossés ; on refit en blocs de tuf une des portes [1] de la ville et en bois de chêne le pont du Bourg ; sur les murs on plaça des *bretèches* [2] en chêne ; 22 chars et 44 hommes amenèrent en ville le matériel nécessaire.

Il n'y a pas de dépense pour de l'artillerie. Le compte des travaux publics nous apprend que les travaux de construction de la maison de ville n'étaient pas encore terminés.

On continue à placer des vitres à Saint-Etienne. Un messager va chercher à cheval à Lausanne du verre blanc dont on fait une lyre(?) ; Mre Girard de Novalles emploie 19 jours pour la placer : il se sert de plomb et d'étain pour sertir le verre ; des hommes de bonne volonté lui tiennent l'échelle sur laquelle il travaille et la lui portent de place en place ; pour les récompenser on leur offre à boire. Tout cela coûte 5 liv. 1 s. 1. d.

Le Conseil fait refaire, par un orfèvre de Lausanne, un calice d'argent doré ; nous ne savons pas ce qu'il pesait à

[1] Il s'agit de la Porte Nantermoz, dont je n'ai pu déterminer l'emplacement, peut-être est-ce celle du Bourg, où nous voyons des gens porter ce nom, *A. C. V.*, Fn 9, p. 66 ; à ce propos nous voyons des femmes employées comme manœuvres.

[2] Enlart, *loc. cit.*

l'origine ; on y ajoute un peu plus d'une once et demie d'argent (à 15 s. l'once) et on consacre à la dorure 3 ducats à 18 s. ; avec le prix du travail et les frais de transport, la coupe revient à 5 liv. 7 s.

Les autres dépenses de ce chapitre ne présentent aucun intérêt. Nous relèverons pour terminer un article inattendu : la veille de Noël, des gens de Sottens et Villars-Mendraz prirent des ourses ; le conseil leur donna une livre et quatre sous (120 fr.) et l'on paya deux sous et quatre deniers à deux hommes qui étaient allé chasser l'ours du côté de Willenjaux et de Syens. Les ours étaient encore assez fréquents dans notre contrée ; encore fallait-il, quand on en tuait un, observer les formes : le comte de Savoie avait droit à la tête et à la patte droite. Pour avoir négligé d'en faire hommage à son bailli, auquel ils n'avaient apporté que la tête, des habitants de Boulens, Thierrens, et Chapelle, en 1406, se virent condamnés à une amende de 16 liv., dont 4 pour le bailli. Cet exploit avait coûté 1600 fr. aux imprudents chasseurs, ce que nous aurions peine à croire si nous ne le lisions pas dans un compte [1].

* * *

Si nous récapitulons les dépenses suivant le même plan que tout à l'heure, nous obtenons le tableau suivant :

Intérêts des dettes	64 - 17 - 3
Traitements	39 - 0 - 0
Ecoles	4 - 19 - 0
Censes foncières	0 - 8 - 5
Impôts	0 - 2 - 4
Missions et délégations	3 - 11 - 6
Etats de Vaud	10 - 17 - 0

[1] *Compte châtell. Moudon,* 1420/1.

Administration		12 - 4 - 2
Procès		1 - 9 - 7
Cérémonies		1 - 18 - 10
Pourboires		1 - 0 - 0
Exercices militaires		5 - 12 - 4
Préparatifs militaires		9 - 18 - 3
Fortifications		83 - 12 - 11
Travaux publics :	Bâtiments	9 - 13 - 0
»	Eglises	10 - 14 - 4
»	Chemins	10 - 2 - 9
»	Divers, coulisses, etc.	50 - 13 - 3
»	Fontaines	4 - 8 - 7
Ours		1 - 6 - 4
	Total :	326 - 9 - 10

Le compte porte comme total des dépenses 322 liv. 7 s. 5 d., somme qui ne peut pas être exacte puisque le 16 août 1417, la communauté reconnaît devoir au syndic pour solde de compte 7 liv. et 15 s. Si le chiffre des recettes est juste, cela ferait pour les dépenses 327 liv. 6 s. 8 d. La commission ne fait aucune observation importante, sinon qu'elle invite le syndic à ne plus porter en compte une dépense pour du vin lorsque le Conseil condamne à une amende. Il ne nous apparaît pas que ce cas revienne bien souvent. D'autres parties de pintes nous paraissent charger davantage la caisse communale. Mais l'on ne propose pas de les supprimer.

Dans tous les temps, les « commissions des rognures » ont eu des raisons que la raison ne connait point.

Charles GILLIARD.